

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

## **SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

## **DELIBERATION N° B-2022-007**

OBJET: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LA RIAILLE – PHASE III

MEMBRES EN EXERCICE: 28 - QUORUM: 15 - PRESENTS: 21 - PROCURATION: 1 - VOTANTS: 22

Présents:

APT: M. Jean Alllaud, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT CERESTE : M. Gérard BAUMEL GARGAS : Mme Laurence LE ROY GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN LAGARDE D'APT: Mme Maryse BONNET

LIOUX : M. Francis FARGE MENERBES : M. Patrick MERLE MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELY RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT: M. Christian BELLOT

**SIVERGUES**: Mme Martine CALAS **VILLARS**: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

AURIBEAU : M. Roland CICERO BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

**CASENEUVE**: M. Gilles RIPERT (Président) **CASTELLET-EN-LUBERON**: M. Roger ISNARD

**GOULT**: M. Didier PERELLO **VIENS**: M. Frédéric ROUX

Procurations:

APT: Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs – Zone de loisirs du plan d'eau à Apt »,

Vu, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 23 juillet 2021 entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, l'Etat et Enedis,

Vu, la circulaire du Préfet du 19/11/2021 pour l'appel à projets au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu, le plan de relance du Conseil Départemental « Plus en avant » 2020-2023 destiné à soutenir la réalisation de projets d'investissements portés par les intercommunalités du Vaucluse et les Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Mont Ventoux,

Considérant, la volonté de la CCPAL de favoriser le potentiel touristique de la zone de loisirs du plan d'eau d'Apt, en développant les activités sportives, de loisirs et touristiques,

Considérant, que l'enveloppe financière prévisionnelle liée à cette opération est évaluée à 774 241.00 € HT soit : 929 089.20 € TTC,

**Considérant**, que la requalification de la zone de loisirs du plan d'eau entre dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Axe 4.5 – Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs,

Le Président, propose au Bureau de délibérer afin de d'approuver le plan de financement de l'opération, tel qu'il suit et de solliciter les subventions auprès de l'état au titre de la DETR et du Département au titre du plan de relance « Plus en Avant ».

Travaux de voirie et parking :   273 515.00 €   Signalétique :   1 200.00 €   1 200.00 €   Extension paysagère du site :   Aménagement touristique de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille   Riaille   Riaille   Terrassement des eaux usées :   Terrassement d'un Club House :   100 700.00 €   100 000.00 €	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Signalétique :   1 200.00 €     Etat - DETR : 50%     350 000.00 €	Montant estimatif des dépenses HT			Montant estimatif des recettes		
Aménagement aire de jeux :  Terrassement toilettes publiques : Installation toilettes		Signalétique :	1 200.00 €	Etat -DETR : 50%	350 000.00 €	
touristique de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille    Riaille   Installation tollettes publiques : Branchement des eaux usées : Terrain de Beach : 1500.00 € 1500.00 € 1500.00 € 1500.00 € 100 700.00 € 20 000.00 € 20 000.00 € 111	touristique de la zone de loisirs du plan d'eau de la	Aménagement aire de jeux : Terrassement toilettes publiques : Installation toilettes publiques : Branchement des eaux usées : Terrain de Beach : Eclairage public terrain : Terrassement d'un Club House : Création d'un club house : Mobilier urbain : Réseaux de raccordement : Mission Maîtrise d'œuvre (8%) : Mission SPS :	32 000.00 €		210 000.00 €	
d'eau de la Riaille  Eclairage public terrain : 35 000.00 € Terrassement d'un Club House : 20 000.00 € Création d'un club house : 111 000.00 € Mobilier urbain : 4 124.00 € Réseaux de raccordement : 5 000.00 € Mission Maîtrise d'œuvre (8%) : 61 378.00 € Mission SPS : 4 000.00 €			1 500.00 €	Autofinancement : 20%	140 000.00 €	
Total de l'operation 7/4 241.00 €			35 000.00 € 20 000.00 € 111 000.00 € 4 124.00 € 5 000.00 € 61 378.00 € 4 000.00 €			
Total des dépenses plafonnées 700 000.00 € Total dépenses plafonnées 700 000.00 €	Total des dépenses plafonnées 700 000.00 €			Total dánances platonnées	700 000 00 €	

## L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 350 000.00 € (50% des dépenses plafonnées à 700 000.00 €),

Sollicite, une subvention du Département au titre du plan de relance « Plus en Avant » à hauteur de 30%,

**Autorise**, Le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

